



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE n° 2024-125

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du Comité Technique concernant les lignes directrices de gestion du CDG83 en date du 17 décembre 2020,

ARRETONS

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Situation actuelle	Promouvable à compter du
1	GARNIER Carine	Examen professionnel	Adjoint administratif 4 ^{ème} échelon	01/01/2024

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 27 mars 2024

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Conseiller métropolitain
De Toulon Provence Méditerranée
Conseiller départemental du VAR



cdg
Arrivée n°
NUM2024-3334NUM
Enregistrée le 08/04/24

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE n° 2024-126

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du Comité Technique concernant les lignes directrices de gestion du CDG83 en date du 17 décembre 2020,

ARRETONS

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Situation actuelle	Promouvable à compter du
1	RUFFIN Annick	Au choix	Adjoint admin ppal 2 ^{ème} cl 9 ^{ème}	01/01/2024
2	KAYSER Sabrina	Au choix	Adjoint admin ppal 2 ^{ème} cl 7 ^{ème}	01/08/2024

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 27 mars 2024

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Conseiller métropolitain
De Toulon Provence Méditerranée
Conseiller départemental du VAR



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE n° 2024-129

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
De Rédacteur principal 2^{ème} classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié avec effet du 01/08/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du Comité Technique concernant les lignes directrices de gestion du CDG83 en date du 17 décembre 2020,

ARRETONS

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Situation actuelle	Promouvable à compter du
1	LANDRY Virginia	Au choix	Rédacteur 9 ^{ème}	01/01/2024

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 27 mars 2024

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Conseiller métropolitain
De Toulon Provence Méditerranée
Conseiller départemental du VAR



cdg
Arrivée n°
NUM2024-3334NUM
Enregistrée le 08/04/24

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE n° 2024-128

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE De Médecin hors classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le Décret n° 92-851 du 28 août 1992 modifié avec effet du 30/08/1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des Médecins territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du Comité Technique concernant les lignes directrices de gestion du CDG83 en date du 17 décembre 2020,

ARRETONS

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade de Médecin hors classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Situation actuelle	Promouvable à compter du
1	CORTES-CLAR Anne	Au choix	Médecin 1 ^{ère} cl 5ème	01/01/2024

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 27 mars 2024

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Conseiller métropolitain
De Toulon Provence Méditerranée
Conseiller départemental du VAR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE n° 2024-127

cdg
Arrivée n°
NUM2024-3334NUM
Enregistrée le 08/04/24

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE De Psychologue hors classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 92-853 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du Comité Technique concernant les lignes directrices de gestion du CDG83 en date du 17 décembre 2020,

ARRETONS

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade de Psychologue hors classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Situation actuelle	Promouvable à compter du
1	DENNEVAL Gaëlle	Au choix	Psychologue classe normale 7ème	01/01/2024

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 27 mars 2024

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Conseiller métropolitain
De Toulon Provence Méditerranée
Conseiller départemental du VAR